

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

## **Commune DE MOLSHEIM**

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- V. Les budgets annexes

## **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 29 novembre 2022 et adopté le 20 décembre 2022 par le conseil municipal.

Le budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après son approbation par le conseil municipal.

Il a été élaboré avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (Département, Région, Etat et autres organismes chaque fois que possible).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **II. La section de fonctionnement**

### **1. Généralités**

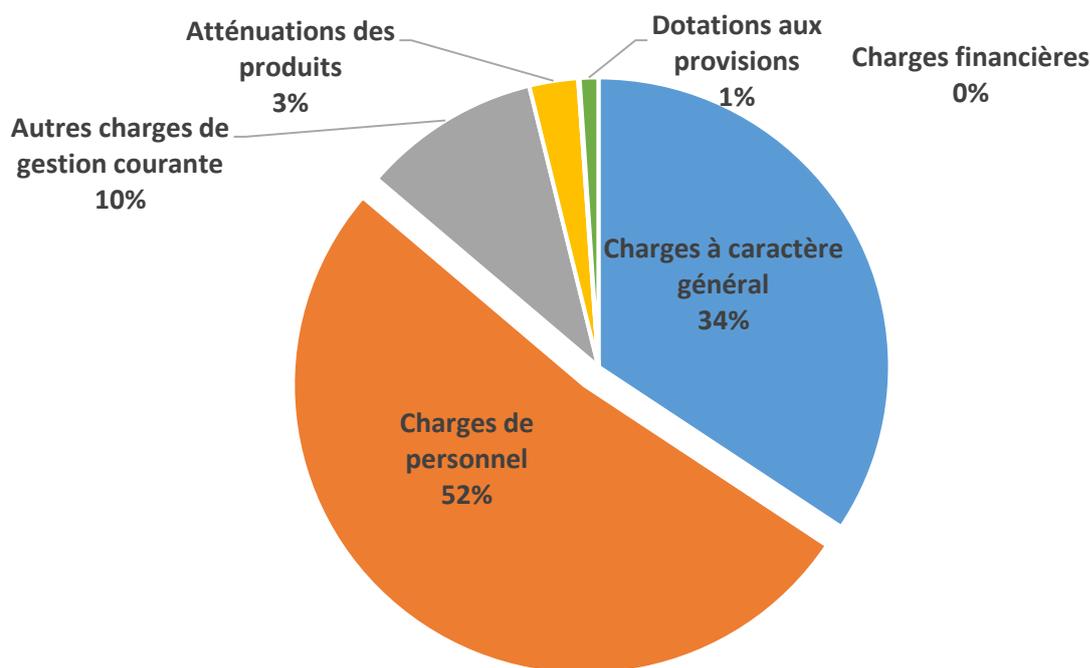
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. Pour la ville, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil périscolaire, restauration scolaire, centres de loisirs, structures petite enfance, culture, domaine public, cimetières...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

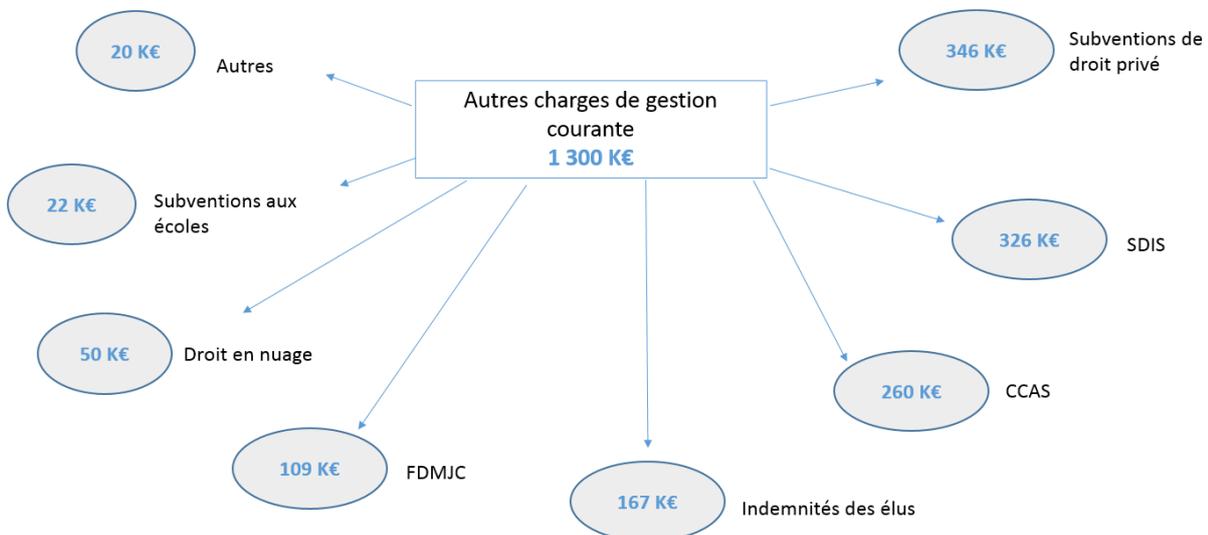
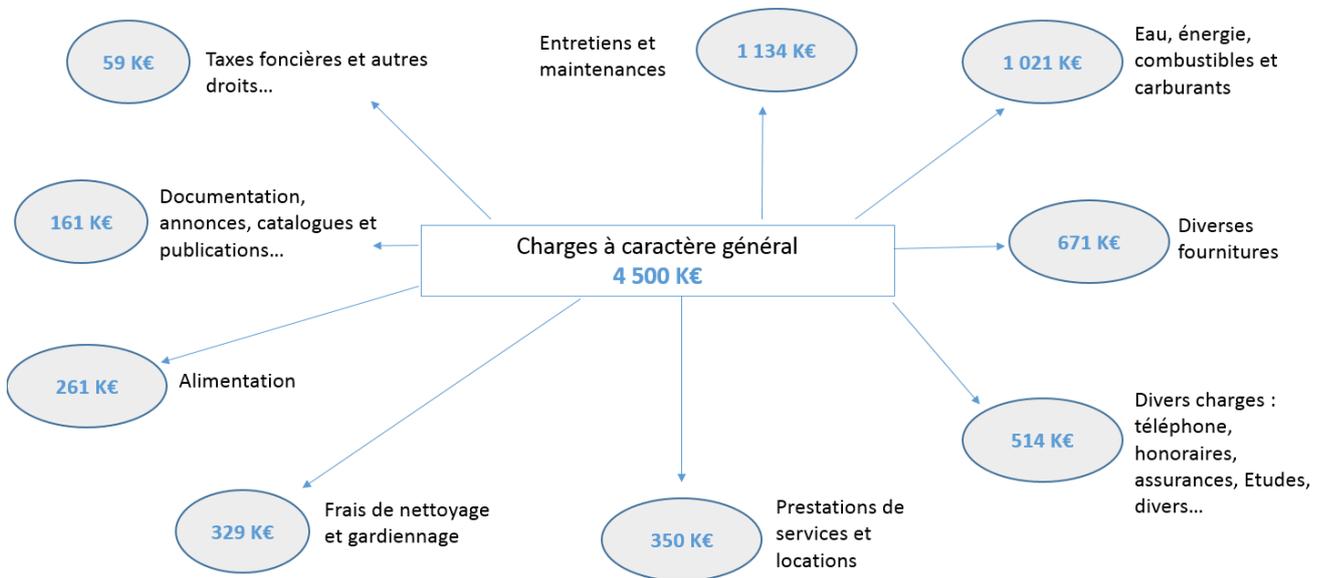
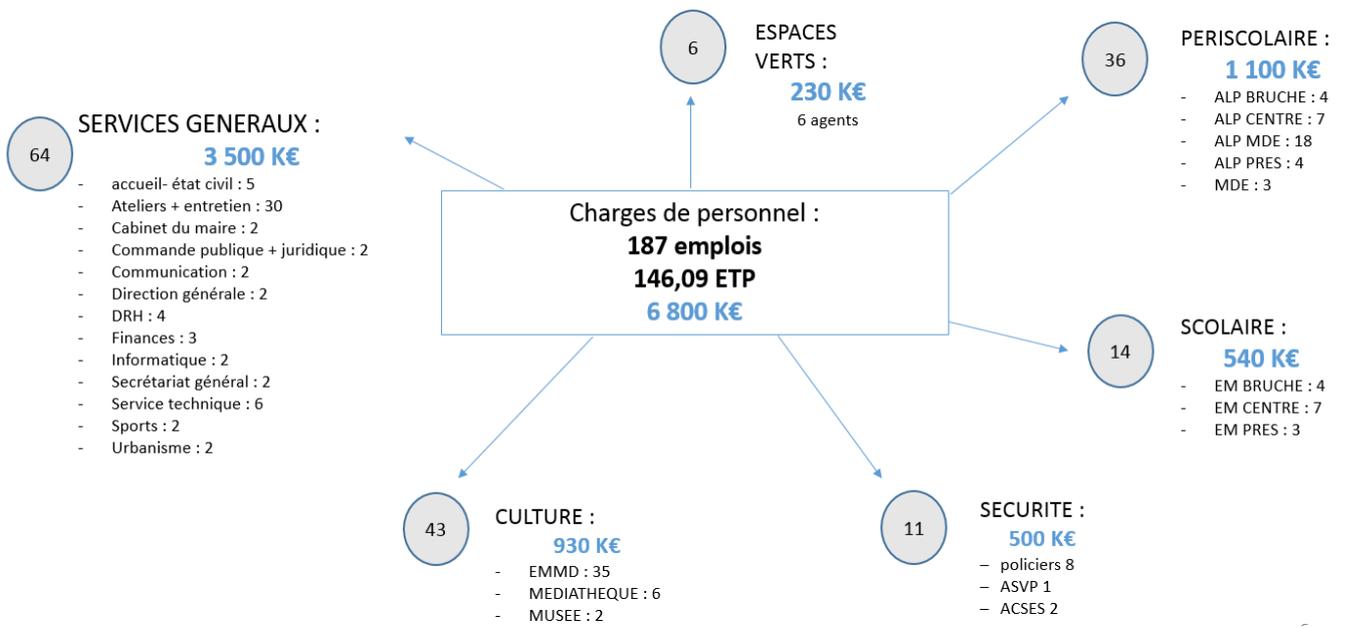
Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent **13 331 000 €**, soit une augmentation de 14.63 % par rapport au BP 2022. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Ecart 2023/2022	Ecart %
011	Charges à caractère général	3 500 000,00	4 500 000,00	1 000 000,00	28,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 200 000,00	6 800 000,00	600 000,00	9,68
014	Atténuation de produits	470 000,00	355 000,00	-115 000,00	-24,47
65	Autres charges de gestion courante	1 250 000,00	1 300 000,00	50 000,00	4,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 420 000,00</b>	<b>12 955 000,00</b>	<b>1 535 000,00</b>	<b>13,44</b>
66	Charges financières	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	30 000,00	5 000,00	20,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	150 000,00	136 000,00	-14 000,00	-9,33
022	Dépenses imprévues	25 000,00	200 000,00	175 000,00	700,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>11 630 000,00</b>	<b>13 331 000,00</b>	<b>1 701 000,00</b>	<b>14,63</b>



Les principaux postes de dépenses sont :

- Les dépenses de personnel : 52 % des dépenses réelles de la commune.
- Les charges à caractère général : 34 % des dépenses réelles de la commune.
- Les autres charges de gestion courante : 10% des dépenses réelles de la commune



**Des écritures d'ordre** pour un montant de **765 000 €** dont un virement de 115 000€ à la section d'investissement viennent se rajouter aux dépenses réelles de fonctionnement.

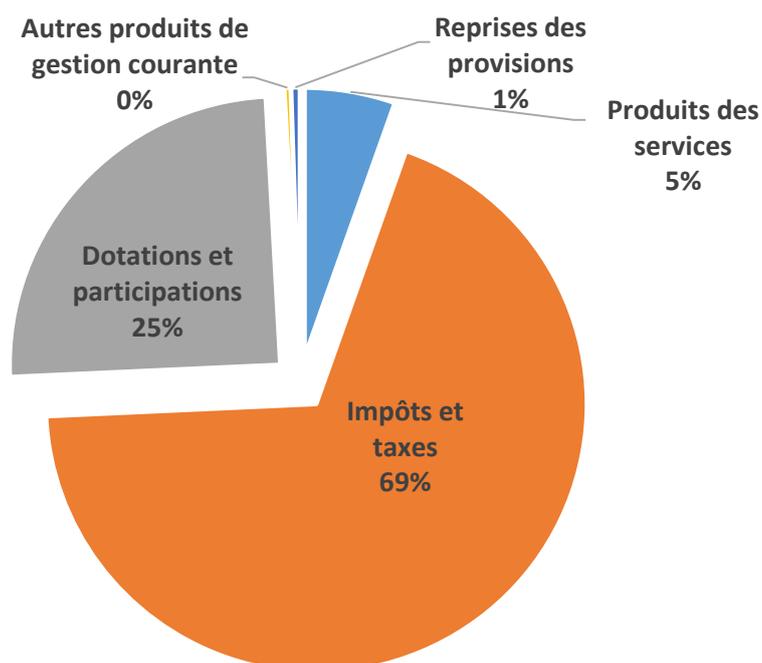
Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Ecart 2023/2022	Ecart %
023	Virement à la section d'investissement	1 117 000,00	115 000,00	-1 002 000,00	-89,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections	470 000,00	650 000,00	180 000,00	38,30
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 587 000,00</b>	<b>765 000,00</b>	<b>-822 000,00</b>	<b>-51,80</b>

### 3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

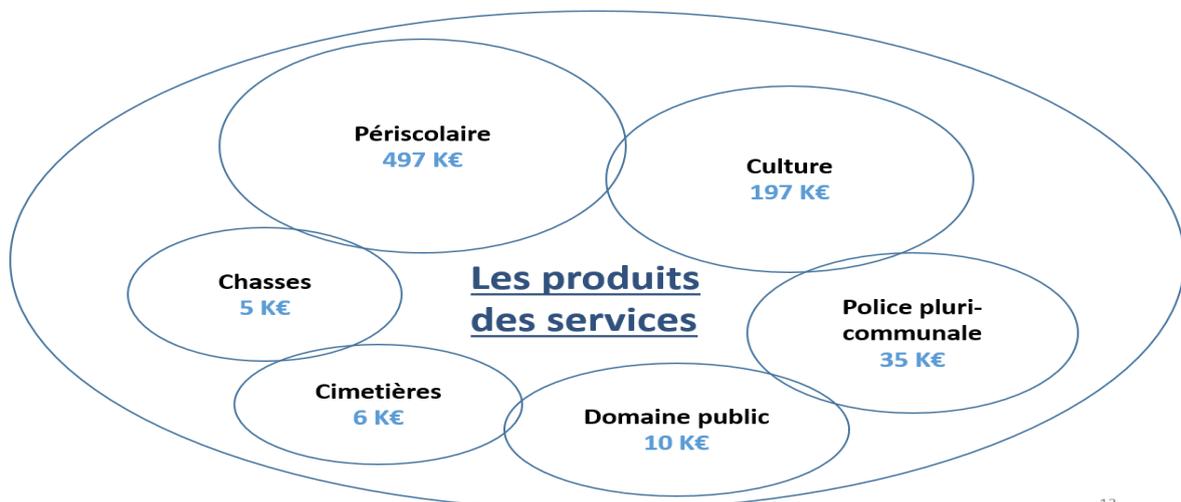
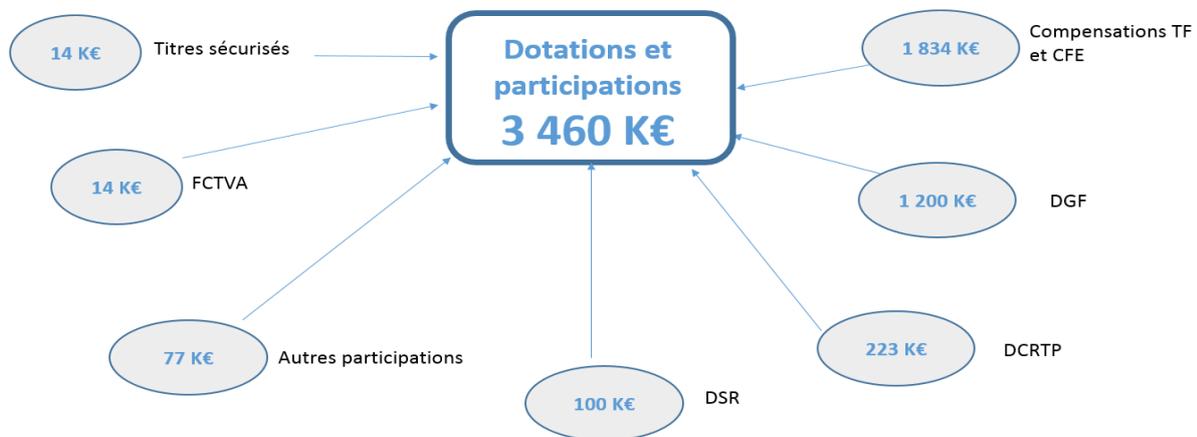
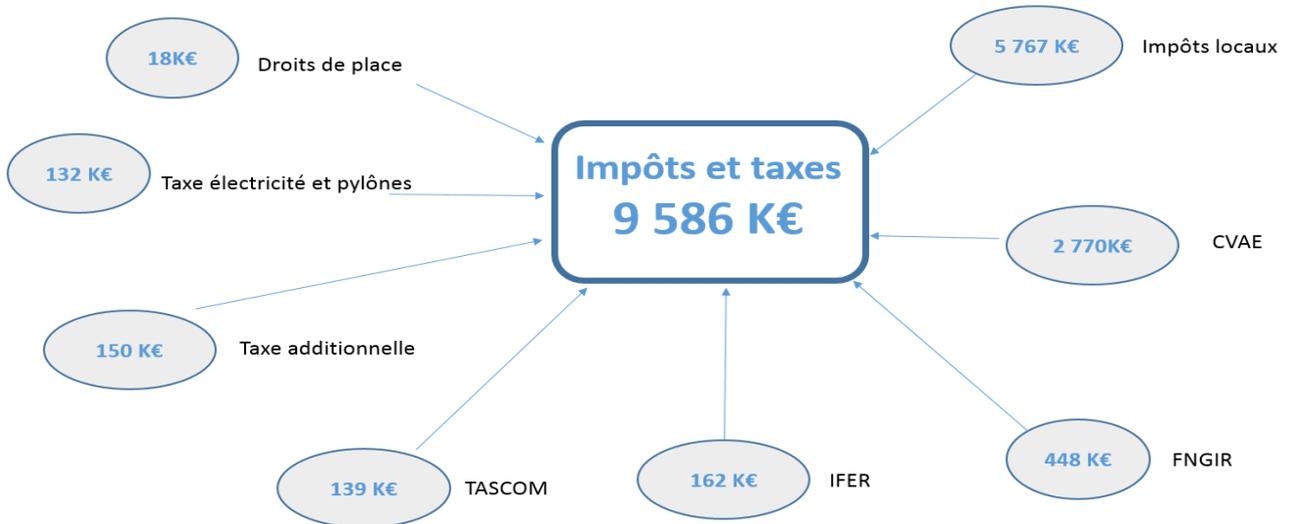
**Les recettes réelles de fonctionnement 2023** représentent **13 991 000 €**. Elles sont en augmentation de 6.52% par rapport au BP 2022 et sont réparties ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Ecart 2023/2022	Ecart %
013	Atténuation de charges	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	700 000,00	750 000,00	50 000,00	7,14
73	Impôts et taxes	10 500 000,00	9 586 000,00	-914 000,00	-8,70
74	Dotations et participations	1 660 000,00	3 460 000,00	1 800 000,00	108,43
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 960 000,00</b>	<b>13 896 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	Produits exceptionnels	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions	150 000,00	70 000,00	-80 000,00	-53,33
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>13 135 000,00</b>	<b>13 991 000,00</b>	<b>856 000,00</b>	<b>6,52</b>



Les principaux postes de recettes sont :

- Les impôts et taxes : principalement les Impôts Locaux (maintien des taux de fiscalité pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive)
- Les dotations et participations : principale les dotations versées par l'Etat
- Les produits des services : principalement recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, les entrées et droits d'inscription aux services culturels, la participation des communes à la police pluri communale et les redevances d'occupation du domaine public...



**Des écritures d'ordre** pour un montant de **105 000 €** viennent se rajouter aux recettes réelles de fonctionnement.

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Ecart 2023/2022	Ecart %
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	82 000,00	105 000,00	23 000,00	28,05
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>82 000,00</b>	<b>105 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1,22</b>

### III. La section d'investissement

#### 1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

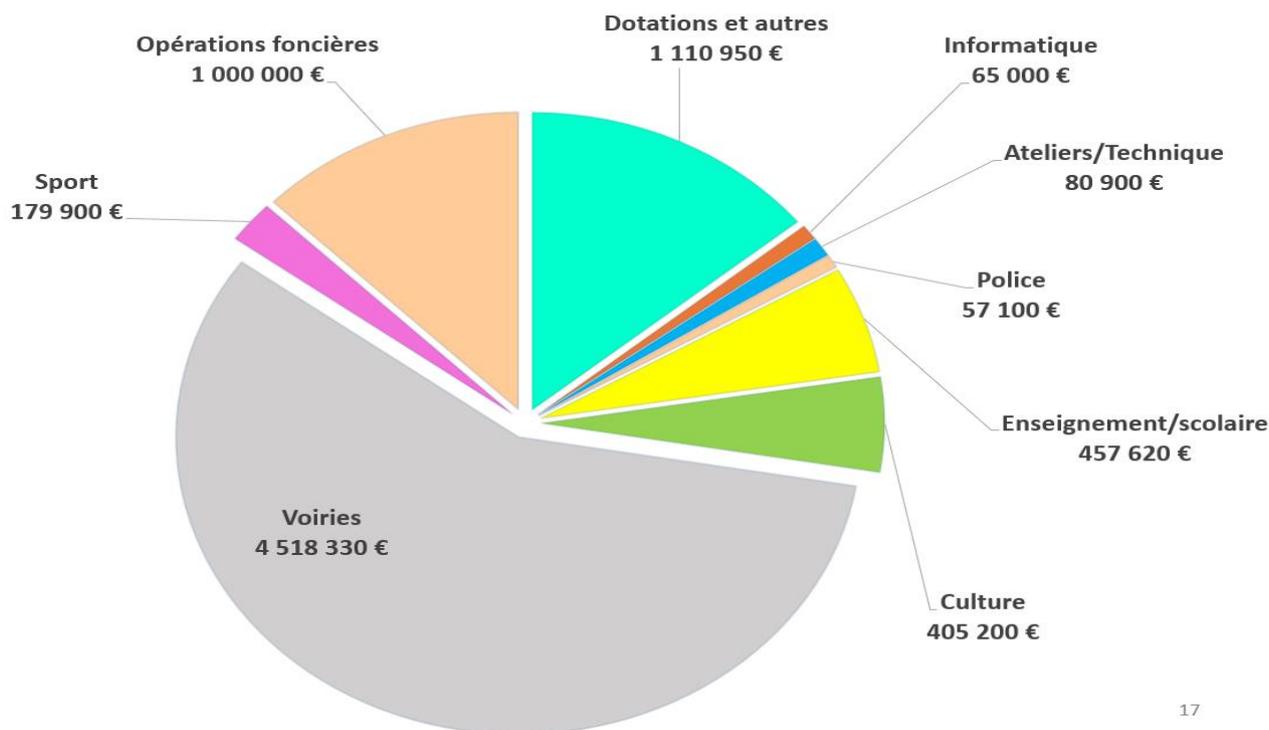
#### 2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**Les dépenses réelles d'investissement 2023** représentent **7 875 000 €**, soit une baisse de -23,06 % par rapport au BP 2022. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Ecart 2023/2022	Ecart %
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100 800 €	88 600 €	-12 200 €	-12,10%
204	Subventions d'équipement versées	2 283 000 €	731 000 €	-1 552 000 €	-67,98%
21	Immobilisations corporelles	4 707 848 €	4 083 070 €	-624 778 €	-13,27%
23	Immobilisations en cours	2 765 000 €	2 522 330 €	-242 670 €	-8,78%
27	Autres immobilisations financières	29 200 €	0 €	-29 200 €	-100,00%
020	Dépenses imprévues	50 000 €	50 000 €	0 €	0,00%
458	Opérations pour compte de tiers	300 000,00	400 000,00	100 000 €	33,33%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>10 235 848,00</b>	<b>7 875 000,00</b>	<b>-2 360 848,00</b>	<b>-23,06%</b>

**Les dépenses réelles d'investissement 2023** se répartissent par secteur comme suit :



17

Les principaux projets de la Ville de Molsheim pour 2023 sont :

Les projets à finaliser :

- Le passage à niveau
- Les parkings Gare
- Le parc de la Commanderie
- La Tour de la Poudrière

Les projets majeurs sur 2 ans et plus :

- L'aménagement du quartier Henri MECK
- L'extension de l'Ecole de la Bruche
- La bibliothèque de la Chartreuse
- L'aménagement de la rue de Saverne

Les travaux de voiries :

- Tourne à gauche RD 93
- Parking Rue des Etudiants
- Rue des Sports
- Rue Mistler
- Rue du Marché neuf
- Quartier des Prés 3<sup>ème</sup> tranche
- Enrobés des anciennes routes départementales
- Aménagement du chemin de Dorlisheim
- Diverses voiries

Le développement durable :

- Piste cyclable Henri MECK
- 3<sup>ème</sup> tranche de l'éclairage LED

- Remplacement de Chaudières Ecole des Prés, Médiathèque, Hossenlopp
- Modernisation de l'éclairage des bâtiments en LED
- Eclairage en LED des 3 terrains STADIUM

Les autres opérations :

- Dotations de matériel
- Dotations des services
- Dotations des écoles et périscolaires
- Dotations récurrentes (ADAP, PLU, Mise en conformité...)
- Subventions versées (Budgets annexes et aux personnes de droit privé)
- Les opérations foncières

Les autorisations de programme et crédits de paiement :

N° de l'AP	Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée	Révision de l'exercice 2023	Total cumulé (y compris pour 2023)	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts exercice 2023	Restes à financer de l'exercice 2024	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
5	PN Gare	2 158 238,00		2 158 238,00	1 726 590,40	431 000,00 €		
8	Parking Gare participation	3 478 085,00		3 478 085,00	3 118 924,58	20 000,00 €		
11	Parc de la Commanderie	2 050 000,00	100 000,00	2 150 000,00	1 990 371,96	202 330,00		
9	Chartreuse	1 400 000,00		1 400 000,00	23 271,96	75 000,00	1 000 000,00	301 728,04
10	Henri MECK	1 400 000,00	1 400 000,00	2 800 000,00	24 572,31	1 600 000,00 €	1 175 427,69	
13	Ecole Maternelle de la Bruche	1 500 000,00	2 300 000,00	3 800 000,00	19 140,00	250 000,00	2 000 000,00	1 530 860,00
14	Rue de Saverne	1 600 000,00		1 600 000,00	0,00	795 000,00	805 000,00	

17 386 323,00

3 373 330,00

Des écritures d'ordre pour un montant de **255 000 €** dont 150 000 € d'opérations patrimoniales (remboursement des avances sur Marchés Publics) viennent se rajouter aux dépenses réelles d'investissement.

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Ecart 2023/2022	Ecart %
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	82 000,00	105 000,00	23 000 €	28,05%
041	Opération patrimoniales	102 000,00	150 000,00	48 000 €	47,06%
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>184 000,00</b>	<b>255 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>12,50%</b>

### 3. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent des fonds propres et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Ces recettes ne sont inscrites qu'une fois les subventions notifiées à la ville. Ce montant est donc très faible au stade du budget primitif et ne reflète pas la réalité de la recette.

**Les recettes réelles d'investissement 2023** représentent **7 215 000 €**, soit une baisse de -17,36 % par rapport au BP 2022. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Ecart 2023/2022	Ecart %
16	Emprunts et dettes assimilées	6 960 578 €	5 487 000 €	-1 473 578 €	-21,17%
10	FC TVA et taxe d'aménagement	300 000 €	300 000 €	0 €	0,00%
13	Subventions	1 170 270 €	0 €	-1 170 270 €	-100,00%
024	Produits des cessions	0 €	1 028 000 €	1 028 000 €	
458	Opérations pour compte de tiers	300 000,00	400 000,00	100 000 €	33,33%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 730 848,00</b>	<b>7 215 000,00</b>	<b>-1 515 848,00</b>	<b>-17,36%</b>

A ce jour, aucune subvention d'investissement n'a été sollicitée. Les dossiers de demande de subvention se feront tout au long de l'exercice 2023. Les montants de ces recettes seront ajustés au budget supplémentaire ou en décision modificative, en fonction des réponses aux dossiers de demandes formulés par la ville.

Les produits des cessions foncières :

- Projet résidence Sénior
- Zich – Lot N°4
- Zich – Lot N°9

Des opérations pour compte de tiers dans le projet de l'aménagement du Quartier Henri MECK.

Un besoin de financement estimatif qui sera revu par la reprise des résultats 2022 en Budget supplémentaire.

**Des écritures d'ordre** pour un montant de **915 000 €** dont 150 000 € d'opérations patrimoniales (remboursement des avances sur Marchés Publics) ainsi qu'un virement de 115 000 € de la section de fonctionnement viennent se rajouter aux recettes réelles d'investissement.

Chap.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Ecart 2023/2022	Ecart %
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 117 000,00	115 000,00	-1 002 000 €	-89,70%
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	470 000,00	650 000,00	180 000 €	38,30%
041	Opération patrimoniales	102 000,00	150 000,00	48 000 €	47,06%
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 689 000,00</b>	<b>915 000,00</b>	<b>-774 000,00</b>	<b>-45,83%</b>

#### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

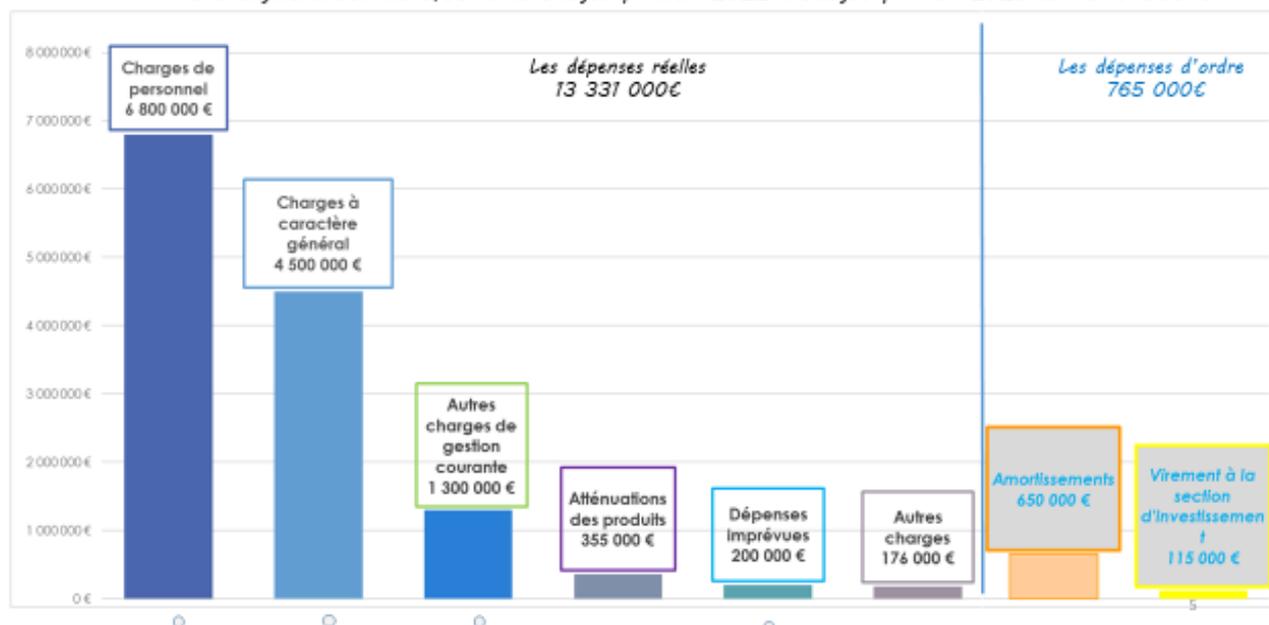
##### a) Recettes et dépenses de fonctionnement

##### Dépenses prévisionnelles - FONCTIONNEMENT 2023

**BUDGET PRIMITIF 2023**

**Les dépenses de fonctionnement : 14 096 000€**

Une augmentation de 6,65 % de Budget primitif 2022 à Budget primitif 2023 soit 879 000 €

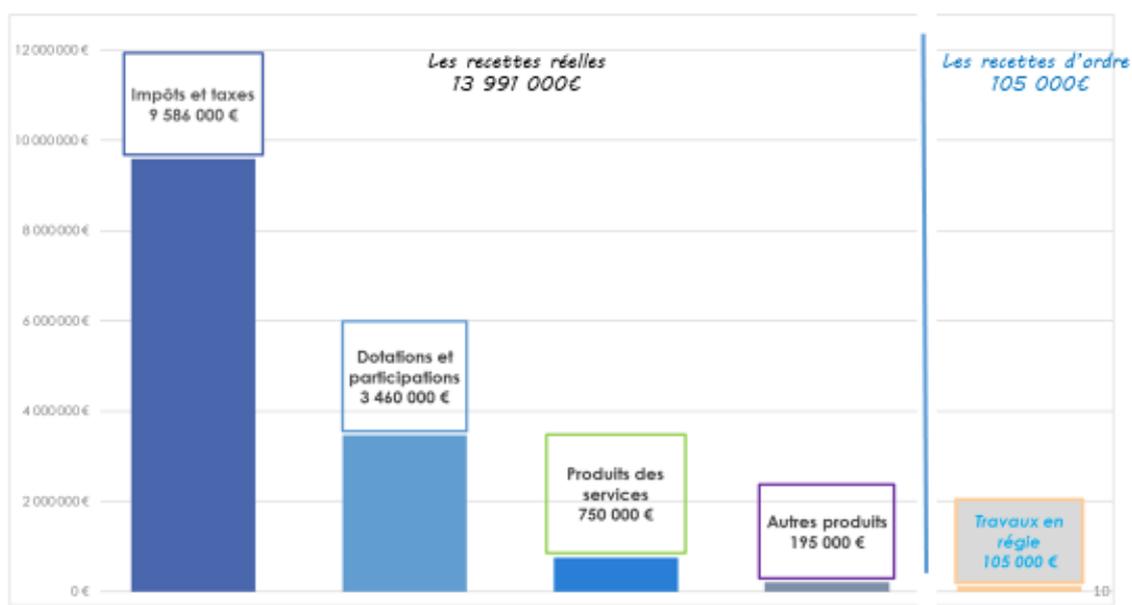


##### Recettes prévisionnelles - FONCTIONNEMENT 2023

**BUDGET PRIMITIF 2023**

**Les recettes de fonctionnement : 14 096 000€**

Une augmentation de 6,65 % de Budget primitif 2022 à Budget primitif 2023 soit 879 000 €

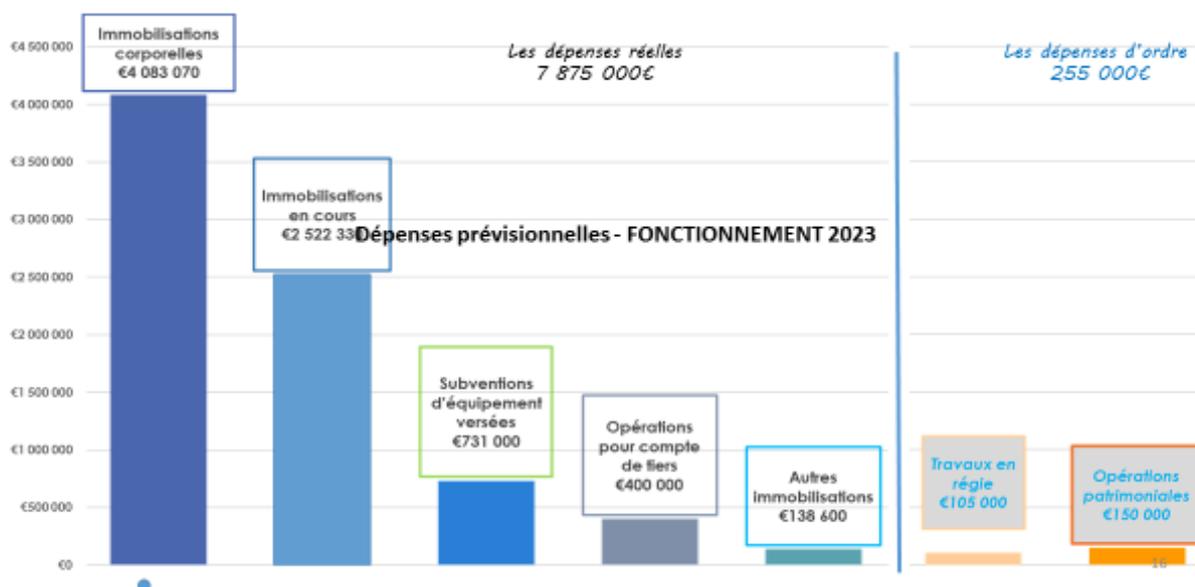


## b) Recettes et dépenses d'investissement

### Dépenses prévisionnelles - INVESTISSEMENT 2023

**BUDGET PRIMITIF 2023**

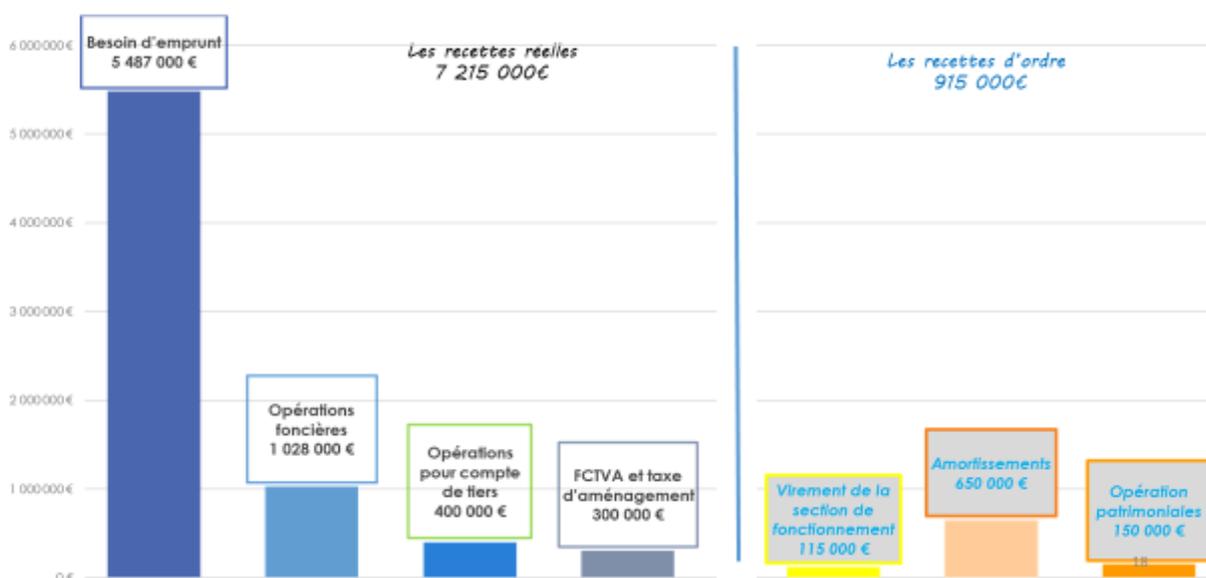
Les dépenses d'investissement : 8 130 000€



### Recettes prévisionnelles - INVESTISSEMENT 2023

**BUDGET PRIMITIF 2023**

Les recettes d'investissement : 8 130 000€



### c) Récapitulatif du Budget 2023 – Budget principal

<b>CREDITS OUVERTS AU TITRE DU PRESENT BUDGET PRINCIPAL</b>				
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES Hors opérations d'ordre</b>	<b>RECETTES Hors opérations d'ordre</b>
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	14 096 000 €	14 096 000 €	13 331 000 €	13 991 000 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	8 130 000 €	8 130 000 €	7 875 000 €	7 215 000 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>22 226 000 €</b>	<b>22 226 000 €</b>	<b>21 206 000 €</b>	<b>21 206 000 €</b>

### d) Principaux ratios 2023 conformément à l'article R2313-1 du CGCT

Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 391,98 € /habitants
Ratio 2	Produit des impositions directes/population	922,84 € /habitants
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 460,90 € /habitants
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut/population	817,06 € /habitants
Ratio 5	Encours de dette/population	0,00 € /habitants
Ratio 6	DGF/population	135,74 € /habitants
Ratio 7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51,39%
Ratio 8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	94,57%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	55,93%
Ratio 10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0%

### e) Etat de la dette

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'encours de la dette pour la Ville de Molsheim est à zéro.

## V. Les budgets annexes

### 1- Budget annexe Succession Albert HUTT

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES Hors opérations d'ordre</b>	<b>RECETTES Hors opérations d'ordre</b>
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	10 810 €	10 810 €	7 810 €	10 810 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>13 810 €</b>	<b>13 810 €</b>	<b>10 810 €</b>	<b>10 810 €</b>

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le 6 juin 1986 la Ville a accepté la succession Albert HUTT. Un budget annexe « succession Albert HUTT » a été créé le 7 juin 1987.

L'objectif de ce budget est, dans le respect du legs, d'administrer les valeurs mobilières et fonds de M HUTT.

Ce budget annexe n'a connu aucune variation majeure au cours du temps. Il est traditionnellement excédentaire. Il bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de l'amortissement des pianos qui sont acquis sur ce budget annexe et qui sont utilisés par l'école municipale de musique, dont le budget relève du budget principal.

**Objectifs 2023** : Maintien des crédits

- **DEPENSES : 13 810 €**
  - Organisation du Prix Albert HUTT et frais divers
  - Acquisition d'un piano
  - Opérations d'ordre
  
- **RECETTES : 13 810 €**
  - Produits financiers d'un portefeuille d'actions et d'OAT
  - Dotations et participations (dont amortissement par la ville)
  - Opérations d'ordre

## 2- Budget annexe Camping municipal

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES Hors opérations d'ordre</b>	<b>RECETTES Hors opérations d'ordre</b>
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	268 400 €	268 400 €	233 400 €	242 000 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	116 400 €	116 400 €	90 000 €	81 400 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>384 800 €</b>	<b>384 800 €</b>	<b>323 400 €</b>	<b>323 400 €</b>

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « CAMPING MUNICIPAL » a été créé le 24 mars 2005.

La gestion de ce service public industriel et commercial (SPIC) a été effectuée depuis l'origine en régie. Le principe de le confier à un délégataire a été posé par délibération du 3 octobre 2003.

Ce choix de gestion a été décidé au regard des résultats déficitaires de l'exploitation, de la difficulté d'appréhender une gestion privée avec les instruments publics à disposition.

Une première délégation, sous forme d'affermage, a été consentie pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2010. Elle a été renouvelée, après mise en concurrence, avec le même délégataire sur les périodes 2010 à 2013, puis 2014 à 2018. Début 2017, la Ville a été confrontée à une cessation de fait de la gestion du camping par le délégataire.

Une procédure administrative de résiliation de la gestion déléguée a été mise en œuvre, et à compter de 2018 la Ville a repris la gestion du camping en régie.

Ce budget annexe, qui ne retraçait que les résultats et quelques investissements, a évolué à compter de l'exercice 2018 pour incorporer toutes les écritures d'une gestion en régie.

Le résultat provisoire de l'exercice 2019 fait apparaître un solde positif lié à une saison particulièrement performante. Le chiffre d'affaires est d'environ 230 K€ supérieur aux années précédentes. En 2020 et 2021, la crise sanitaire fait que les saisons estivales du camping sont réduites et occasionnent une baisse du chiffre d'affaire importante. La construction d'un nouvel accueil et l'achat de nouveaux mobil-home sont couverts par le budget principal qui verse une subvention pour couvrir l'investissement et le fonctionnement.

La saison 2022 s'achève et fait ressortir un chiffre d'affaire en forte augmentation, 272 K€.

### Objectifs 2023 : Continuer l'aménagement du Camping

- Bornes de branchement électrique
- Chauffe-eau solaire

- **DEPENSES : 384 800 €**

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Travaux divers
- Opérations d'ordre et divers

- **RECETTES : 384 800 €**

- Produits de service et taxe de séjour
- Subvention d'investissement du budget principal
- Opérations d'ordre

### 3- Budget annexe Locaux commerciaux

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	56 000 €	56 000 €	28 000 €	56 000 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	28 000 €	28 000 €	28 000 €	0 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>84 000 €</b>	<b>84 000 €</b>	<b>56 000 €</b>	<b>56 000 €</b>

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « LOCAUX COMMERCIAUX » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est de retracer l'ensemble des opérations sur des locaux commerciaux donnés en location par la Ville. Ce budget, soumis à la TVA, sous-tend une partie de la politique municipale en faveur du commerce du centre-ville.

Les locaux relevant de ce budget sont les suivants :

- Le restaurant La Metzsig
- La Charcuterie MULLER
- La superette Carrefour Express
- Cabinet infirmière

### Objectifs 2023 : maintien des crédits

- **DEPENSES : 84 000 €**
  - Entretien et fournitures
  - Investissement : une enveloppe prévisionnelle de travaux
  - Opérations d'ordre
- **RECETTES : 84 000 €**
  - Loyers
  - Remboursement de charges
  - Opérations d'ordre

### 4- Budget annexe Forêt

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	66 000 €	66 000 €	59 000 €	66 000 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	7 000 €	7 000 €	7 000 €	0 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>73 000 €</b>	<b>73 000 €</b>	<b>66 000 €</b>	<b>66 000 €</b>

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « FORET COMMUNALE » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est d'isoler toutes les écritures relatives à la forêt placée sous le régime forestier et l'administration de l'ONF, et relevant du domaine privé communal sur le territoire de la commune d'URMATT.

En 2022, la ville s'est engagée sur des travaux liés au dossier de financement « plan de rebond » pour votre forêt communale.

### Objectifs 2023 : maintien des crédits pour le patrimoine forestier

- **DEPENSES : 73 000 €**
  - Charges générales (entretien de la forêt)
  - Charges personnels extérieurs (salaire des bucherons)
  - Immobilisations (travaux)
  - Opération d'ordre (virement à la section d'investissement et amortissements)
- **RECETTES : 73 000 €**
  - Produits des services (chasse + vente)
  - Divers
  - Opération d'ordre (virement de la section de fonctionnement et amortissements)

## 5- Budget annexe Réseaux

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	47 000 €	47 000 €	7 000 €	24 000 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	193 000 €	193 000 €	170 000 €	153 000 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>240 000 €</b>	<b>240 000 €</b>	<b>177 000 €</b>	<b>177 000 €</b>

### • ORIGINE ET FONCTIONNEMENT

Un budget annexe « RESEAUX » a été créé le 27 septembre 2010.

Ce budget retrace les opérations liées au déploiement de divers réseaux de communication sur le territoire communal, en particulier le réseau de fibre. La ville, lorsqu'elle aménage des voiries, prévoit systématiquement des fourreaux pris en charge par ce budget annexe. Ces fourreaux permettent le déploiement de la fibre optique par divers opérateurs et par la Ville elle-même.

Gestionnaire d'un réseau de fibre à destination des acteurs institutionnels du territoire, la Ville a pour client la communauté des communes.

Les travaux de dénivellation du passage à niveau ont retardé le bouclage de la fibre sur l'ensemble de notre territoire entre les bâtiments communaux. Celui-ci a été relancé en 2019. Le coût d'investissement important doit être amorti en moins de 8 ans, notamment par des économies sur les matériels et abonnements (vidéo protection, serveurs, etc...).

**Objectifs 2023** : continuer le déploiement de la fibre sur l'ensemble de nos bâtiments et création d'un plan de relevé des réseaux

#### • DEPENSES : 240 000 €

- Charges de fonctionnement
- Travaux
- Opérations d'ordre

#### • RECETTES : 240 000 €

- Produits de gestion
- Subvention de fonctionnement et d'investissement
- Opérations d'ordre

### Observations :

Les crédits de l'ensemble des budgets seront revus lors de la reprise des résultats 2022 en budget supplémentaire courant juin 2023.